

FETE DE LA PEINTURE

un concept original du Département de l'Eure

Guide pratique 2012

à destination des organisateurs



Préambule

La « Fête de la Peinture », initiée en 2005 par le Conseil général de l'Eure, a pour objet premier de valoriser la pratique picturale, amateur et professionnelle. Elle a lieu chaque année le premier dimanche du mois de juin – dimanche 3 juin en 2012– sur tout le territoire départemental. Chaque année, la « Fête de la peinture » propose un thème ; en 2012, « le secret ». De même, l'invité d'honneur cette année est « l'art numérique ». (cf p.6)

Le Conseil général donne un cadre à la manifestation, apporte conseils, fédère les initiatives, centralise l'information et assure la coordination, la communication et la promotion de l'événement (supports de communication et relations presse). Mais l'opération est mise en œuvre et financée localement par des organisateurs volontaires qui assurent le montage du projet en amont et le bon déroulement de la manifestation le jour J.

Les organisateurs jusqu'alors recensés sont des : communes, communautés de communes, associations, offices de tourisme, galeries d'art, musées, commerces, hôpitaux, maisons de retraites, bibliothèques, artistes, sites patrimoniaux, MJC...

La manifestation est ouverte à tous, la participation est gratuite, la visite est libre et gratuite.

Votre participation en tant qu'organisateur local

Votre décision de participer doit correspondre à une réelle intention de :

- valoriser la pratique de la peinture et la célébration de toutes les techniques et esthétiques,
- mettre en œuvre un apprentissage et un éveil pédagogique, auprès des enfants en particulier,
- fournir à chacun l'occasion de donner à voir, à créer, à partager,
- renforcer le lien en incitant à la convivialité intergénérationnelle, en faisant vivre une fête populaire,
- rapprocher les peintres des institutions et structures locales,
- mettre tout en œuvre pour favoriser la fréquentation de la manifestation localement.

Si cette fête existe sur l'initiative du Conseil général, chacun des organisateurs locaux doit toutefois s'en emparer et se l'approprier véritablement. La « Fête de la peinture » est en perpétuelle évolution, chaque année apporte une pierre nouvelle qui enrichit d'expériences, définit, valorise et bonifie l'événement.

L'organisation

La préparation et l'anticipation sont des éléments déterminants dans la réussite de la manifestation. L'organisation doit également s'appuyer, dans la mesure du possible, sur toutes les ressources locales. Ainsi, un groupe de travail, un comité de pilotage, peut être constitué afin de monter le projet et attribuer à chacun - structures et / ou personnes impliquées - une part des responsabilités, des tâches à accomplir. Le projet est élaboré et conduit collectivement, en concertation avec l'ensemble des protagonistes.

NB :

- Il est prudent de prévoir un remplaçant à toute personne exerçant un rôle essentiel.
- Les bénévoles offrent leur temps et leur enthousiasme, il est très important de valoriser et remercier leur travail et leur implication qui sont essentiels dans l'organisation.

La première réunion en présence de tous les intéressés, doit être prévue au plus tôt (dès le mois de janvier) et permet de recenser et définir :

- les organismes locaux souhaitant participer à la manifestation sur le territoire de la commune, du canton ou de la communauté de communes. Pensez aux maisons de retraite, aux hôpitaux, aux associations, aux bibliothèques, aux écoles, artistes locaux etc.
- le projet : quels sont les grands axes d'animation que l'on souhaite mettre en œuvre, ainsi que les besoins matériels, humains et financiers afférents ?
- le ou les lieux de rassemblement et d'animation sur le territoire concerné ;
- les personnes volontaires impliquées dans le projet (bénévoles et/ou salariées) pour assurer le suivi de l'organisation (définir qui fait quoi) ;
- l'origine des budgets, leur montant. Qui paye quoi ? (municipalité, sponsors ou partenaires...)
- quels sont les moyens de communication dont on dispose ? Comment et quand actionner tous les leviers d'information ?

Le regroupement qu'il soit de structures sur une même commune ou qu'il soit intercommunal est recommandé. Le regroupement permet la mise en commun des moyens humain, matériel et financier. Un rapprochement favorise la synergie et la mutualisation des efforts, des idées, des dynamiques, de la communication et attire, grâce à un pôle d'envergure, davantage de peintres, de visiteurs, de presse, de moyens destinés aux animations.

Le regroupement intercommunal est particulièrement conseillé aux petites communes. L'événement peut alors tourner et se tenir chaque année dans une ville différente. Dans chaque bourg, un accueil ou des affichettes renvoient sur la commune animée. Une autre approche, plus coûteuse consisterait à prévoir une navette toute la journée menant les visiteurs d'un site aux autres.

Le rôle de la communauté de communes ici, serait de veiller à la cohérence des actions, de proposer du personnel logistique et technique, de permettre une communication plus large, de faciliter et financer.

Par ailleurs :

- la « Fête de la peinture » peut s'inscrire dans un projet éducatif local regroupant l'éducation nationale, les services sociaux et des élus, dans le cadre de la politique enfance-jeunesse.
- vous devez tout mettre en œuvre pour mobiliser la commune et ses environs
- autant que possible, s'adosser aux professionnels et aux enseignants
- l'inspection académique soutient la manifestation et adresse aux établissements scolaires un courrier incitant à la participation des élèves.

Le Budget

Les organismes auprès desquels solliciter une aide financière :

- les mairies, il existe dans leur budget une ligne pour les manifestations ;
- les communautés de communes (lignes budgétaires « Fêtes et cérémonies » et « Petit équipement »)
- les magasins et entreprises locales pour un financement ou une dotation.

L'aide fournie par ces structures, mais aussi par les associations locales, bibliothèques, Maisons des Jeunes et de la Culture, maisons de retraite, offices de tourisme... peut être également une aide matérielle, humaine, logistique et / ou technique :

- prêt de matériel (panneaux, barrières pour délimiter ou protéger un espace...), de mobilier (tables, chaises, vaisselle...), d'une tente ou d'une salle (de repli en cas d'intempéries). Les artistes peuvent parfois mettre des chevalets à disposition.
- aide logistique à l'installation de matériel ou à l'affichage (par un agent de la commune)
- envoi de courriers, impression de tracts... (municipalités)
- diffusion de l'info, des supports de communication (bibliothèques, offices de tourisme...)

Pensez également à conserver toute l'année des matériaux qui pourront être utilisés pendant les animations le jour de la manifestation : carton, supports papier, bouteilles en plastique, boîtes de conserve, tissus, objets insolites...

Vous pouvez aussi économiser les frais d'affranchissement en préférant la communication par boitage et courriel.

Chacun – élu, président ou membre d'association, bénévole ou salarié – possède son propre réseau professionnel et personnel qui doit être activé pour l'occasion. Chaque membre de l'organisation doit optimiser ses ressources.

Souvent de bonnes idées, beaucoup d'enthousiasme et de coopération valent autant qu'un budget conséquent.

Organiser les animations

Choisir le lieu

Il doit s'agir d'un lieu passant, très connu ou d'accès aisé. Eviter les lieux trop intimes, fermés ou reculés. Toutefois, en raison du climat incertain de Normandie, il est conseillé de prévoir un lieu de repli couvert en cas d'intempéries, il peut s'agir d'une tente ou d'une salle.

Profiter de cette circonstance pour mettre en valeur un site patrimonial, faire redécouvrir un musée, un site touristique, les bords de l'eau...

La signalétique

Il est capital de guider les visiteurs jusqu'au lieu dit. Il faut absolument s'identifier à un promeneur ou à un automobiliste qui entre dans la commune à la recherche du site animé. Les banderoles jouent un rôle important, toutefois les flèches sont un complément indispensable. Si vous positionnez une banderole à un carrefour, dessinez sur celle-ci une flèche vers le haut, la droite ou la gauche selon la direction qu'il faut emprunter. Un espace vide sous le texte de la banderole est destiné à recevoir toute information spécifique à votre commune : lieu de rendez vous, horaire etc.

Les flèches autocollantes doivent être posées en nombre la veille ou le matin même, très tôt, à la croisée de voies, sur des poteaux, des murs, à hauteur de regard. Prévoyez leur fixation plusieurs jours à l'avance (Cf. p. 10 et 11 « La diffusion des outils de communication et de promotion »).

De même, il est recommandé d'indiquer sur un panneau de bonne taille et visible de tous, le programme de la journée - animations proposées, horaires et lieux - afin d'informer au mieux les visiteurs qui souhaiteraient revenir participer plus tard dans la journée.

Choisir les animations

Comment recruter les peintres !

Le concept socle – « les peintres dans la rue » – réclame une prospection préliminaire, allant à la rencontre des peintres amateurs et professionnels. Plusieurs axes de recherche vous donneront satisfaction : les mairies, les départements voisins ou plus éloignés, la Région, la DRAC, les associations culturelles, les comités des fêtes, les salons et galeries d'art, les ateliers, les enseignants, les offices de tourisme, les commerçants, les pages jaunes, le bouche à oreille.

Une fois les peintres recensés, vous pouvez leur adresser un courrier avec le flyer leur proposant d'exposer, de peindre ou d'encadrer un atelier, d'enfants ou d'adultes.

Les arguments :

- le bienfait de soutenir un événement qui touche à leur cœur d'activité et promeut les arts plastiques en général,
- l'occasion qui leur est offerte de présenter leurs œuvres, leur travail, leur démarche,
- l'opportunité de rencontrer d'autres artistes, d'échanger, de confronter...

Favorisez l'intervention des enfants qui sont un moteur important de la « Fête de la peinture ».

Pour les ateliers d'enfants ou d'adultes, privilégiez les thèmes pédagogiques. Chacun souhaite apprendre, découvrir des techniques, des procédés, des secrets...

Le Conseil général vous propose chaque année des nouvelles idées d'animations dans lesquelles vous pouvez puiser. Vous lirez et vous nourrirez peut-être des idées originales des uns et des autres.

Laissez aller votre imagination ! Exemple : la fresque collective.

Vous pouvez décider son support : un mur, un trottoir, un drap tendu, des panneaux de bois, une banderole, du papier... ; ses techniques : avec des brosses, les pieds, les mains, en projection, en imprégnation, en pulvérisation... ; ses matières : la peinture, l'encre, les craies, les crayons, les fusains, la teinture...

Vous devez choisir les animations en fonction des personnes qui animeront et du souhait des acteurs. Faites vos enquêtes auprès de la population, des enfants, des enseignants, des parents d'élèves. Rapprochez-vous des enseignants et dans un esprit de collaboration, vous œuvrerez de concert pour que le 1^{er} dimanche de juin soit l'aboutissement d'une année de travaux en classe, d'un projet pédagogique. Il est aussi envisageable de réhabiliter une friche, rénover un mur, repeindre et décorer une salle. Ce genre de projets nécessite souvent une organisation précoce.

N'oubliez pas l'aspect festif de notre manifestation. Vous pouvez prévoir de la musique, des jeux, un concours, des remises de prix, un déjeuner champêtre ou un pique nique, un accrochage en fin de journée agrémenté du verre de l'amitié. Vous pouvez demander à la mairie d'offrir un déjeuner champêtre qui aura toujours beaucoup de succès

Sachez que la « Fête de la peinture » se marie très bien à d'autres manifestations comme les « Rendez-vous aux jardins », vide-grenier, brocante, fête communale...

Le thème – en 2012, « le secret »

Chaque année, le Conseil général vous soumet un thème. Il est un fil conducteur à la manifestation, une sorte de lien entre les différents sites. Les travaux de chacun menés sur un même sujet donnent des résultats intéressants dans leur pluralité.

Professionnel, bancaire, médical, d'état, défense, d'alcôve, de polichinelle, ou bien agent, code, bulletin, service, etc, le "secret" cache, tait, entre en toute discrétion dans le mystère ou la confiance. Voilà avec quoi il faudra composer, mais chut....

Une discipline artistique invitée – en 2012, l'art numérique

Depuis 2008, la « Fête de la peinture » choisit d'inviter une discipline artistique et lui permet d'exister dans toute sa diversité, se faisant ainsi mieux connaître du grand public. Après le Land'art en 2008, la photographie en 2009 et la sculpture en 2010, les collages en 2011, le Conseil général a souhaité donner une place d'estime à l'art numérique.

L'expression numérique étant le trait d'union entre les arts plastiques, les arts appliqués et les nouvelles technologies, elle a toute sa place au sein de la Fête de la peinture et doit faire partie des animations suggérées aux organisateurs, s'adressant aux artistes et étudiants des écoles d'audiovisuel, de 3D et d'arts appliqués. Les œuvres sélectionnées pourraient être projetées le jour de la Fête de la peinture dans un endroit accueillant du public.

Rappel des animations suggérées par le Conseil général

Le Conseil général vous offre des canotiers siglés et datés ainsi que des bandeaux de rechange que vous pourrez enfilez sur les canotiers des années précédentes. Ils sont devenus l'emblème de la manifestation et nous encourageons les acteurs de la Fête de s'en coiffer.

Pour renforcer encore cette appartenance à la "Fête de la peinture", vous proposerez à tous de se vêtir de blanc ce premier dimanche de juin, en hommage à la blouse blanche des peintres.

- Les peintres dans la rue : Amateurs, professionnels et initiés, tous se donnent rendez-vous dans les rues, à la ville comme au champ, sur le thème de l'année - « élucubrations autour du 7 » - ou bien sur le motif ou suivant l'inspiration du jour.
- Peindre au bord de l'eau : Est ainsi dénommée toute démarche favorisant l'installation des peintres en bordure de l'eau.
- Ateliers d'expression et d'éveil pour enfants : Ateliers d'aquarelle, de calligraphie, peinture d'objets, peinture au doigt, au pied, à la main, au vaporisateur, aux billes, au pochoir, comment créer une couleur, comment copier... Ils permettent aux enfants de s'exprimer librement ou sur un thème proposé, d'apprendre une technique picturale ou les rudiments premiers du dessin, d'observer les formes, de saisir l'harmonie des couleurs, de comprendre la perspective... Acteurs centraux de la manifestation, les enfants sollicités en font voir de toutes les couleurs !
- École d'un jour : Lors d'ateliers, des artistes et des enseignants initient un public d'adultes à la peinture sous toutes ses formes et transmettent leurs savoirs.
- Démonstration et conseils : Un expert révèle aux observateurs la richesse et la technicité de son art : huile, pastel, pigments, aquarelle, couteau, brosse, aiguille, bombe...peinture sur soie, sur bois, métal, verre...

- Parcours découverte : Il s'agit d'un parcours-peinture qui peut permettre de relier les différents emplacements animés sur un même territoire par le truchement de supports à peindre, de quiz, d'une chasse au trésor, un rallye, enrichissant ainsi les participants de connaissances artistiques et patrimoniales. Ce circuit lie plusieurs sites animés sur une même commune ou plusieurs communes entre elles.
- Les fresques collectives : Tous les supports sont permis, les draps, les toiles, les rouleaux de papier, les panneaux électoraux, une empreinte, le sol, les morceaux d'un grand puzzle, sous forme de cadavre exquis ... peintres et visiteurs se joignent pour créer une œuvre commune à l'aide de brosse, de pinceaux, des pieds, des mains, de tampons, de pochoirs, d'éponges...
 Cadavre exquis : le principe consiste à commencer un travail à partir des derniers éléments, cachés, du participant précédent. Le document, ainsi curieusement réalisé, est déroulé et dévoilé après la dernière touche.
 Puzzle : L'animation fait intervenir plusieurs groupes (dans le but de souder une équipe par exemple) ou plusieurs personnes séparément. La photo d'une œuvre, au format A3 est découpée à la façon d'un puzzle, en autant de morceaux que de groupes ou personnes. Les participants n'ont pas vu l'œuvre entière et l'ignorent donc. Un morceau est remis à chaque groupe / personne qui doit le reproduire avec des couleurs communes à tous les groupes / personnes, sur un carton fourni de même forme, mais 5 à 10 fois plus grand que le morceau distribué, respectant l'homothétie. Chaque groupe / personne travaille à part. Lorsque tous ont terminé, il y a assemblage des morceaux, dévoilant ainsi l'ensemble de l'œuvre reconstituée. Une harmonisation finale est parfois nécessaire.
- Peindre l'insolite : Chacun est invité à se rendre sur le site d'animation muni d'un support insolite à peindre sur place ou préalablement peint. Les objets élus par le public pourraient être acquis par la mairie ou une association et exposés. Support insolite : la peau (visage et corps) ou toute sorte d'objets, masques, formes préalablement découpées, coquillages, éléments de voiture, assiettes, casseroles et pots, parasols, chaussures, T-shirts, jouets, portes, pierres, tuiles, carrelage...
- Têtes de l'art : Conférences sur la vie et l'œuvre des artistes célèbres du département ou d'ailleurs.
- A travers l'Europe : Les communes jumelées en Europe communiquent à leurs correspondants le concept de la « Fête de la peinture » et proposent d'échanger photos et peintures réalisées sur un thème commun, à découvrir ce même jour. Ce peut être également une occasion de les accueillir.
- A nos couleurs : Il s'agit d'explorer et solliciter l'esprit créatif. Grâce au travail en synergie des membres d'une communauté culturelle, sportive, un club... on conçoit un drapeau, une image, un logo, un blason imaginaire qui représenterait les valeurs fondamentales du groupe en question.
- **Nouveauté 2012 ! Trompe l'œil** : Comme son nom l'indique, on crée sur un support fixe existant, vertical ou horizontal, l'illusion de la présence d'une personne, une perspective, une fenêtre, un trou. De quoi animer un espace de la commune intérieur ou extérieur
- L'art en vitrine : Les commerçants participent à la fête. Des tableaux, des dessins et autres effets liés à l'exercice de la peinture, décorent la devanture des commerces.
- Broc'art : Chacun est invité à vider son grenier et à vendre sur la place du marché, des toiles, dessins, livres d'art, biographies de peintres et tout matériel ou stock d'occasion pour peindre et dessiner.

- Expositions de tableaux, de dessins et de collages : Les galeries, préaux d'écoles, salles polyvalentes, offices de tourisme, maisons de retraites... exposent et valorisent les créations amateurs et professionnelles, enfants et adultes.
- Ouverture des ateliers d'artistes : Les artistes peintres ouvrent leur atelier au public encourageant ainsi échanges et découvertes.

Quelques idées de jeux – Nouveautés 2012 !

- Bouquet de couleurs : Un premier participant commence par dessiner une fleur, un second en ajoute une, faisant toucher les tiges, un troisième en fait autant etc. jusqu'à ce qu'un bouquet soit formé. (pour enfant)
- Jeu de touches : Un animateur fait jouer deux équipes. Chacune d'elles est devant un dessin représentant les contours d'une forme divisée en plusieurs espaces à remplir. La première équipe répondant correctement à une question posée par l'animateur peint un espace de son dessin et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un des deux dessins soit totalement peint et fasse ainsi gagner une des équipes. (pour enfants)
- Jeu du Caméléon : On pose une toile quelque part ou un support quelconque et on doit le faire disparaître en recréant les couleurs et les formes qu'il cache.

Quelques animations recensées des précédentes éditions

- ateliers d'enfants et/ou d'adultes : de peinture au pied, au doigt, à l'éponge, aux billes, au vaporisateur, ombres portées, peinture sur vaches en plastique grandeur nature, sur mobilier urbain, peinture sur assiettes, tuiles, masques, ampoules, verre, t-shirts, draps, parasols, cerfs-volants, soie, voitures, lampes, sur le corps et le visage, tatouage, peinture sur le motif, cadavre exquis, caricature, autoportrait, fresque puzzle, tableaux végétaux, dessins à la craie sur les trottoirs, fusains, encre de chine, huile, acrylique, ateliers d'initiation à toutes les techniques de la peinture, fresque collective, action painting sur vêtement, atelier en famille, atelier ou démonstration de graff, de calligraphie, peindre au bord de l'eau, dans la rue...
- exposition d'élèves et des professeurs, exposition de dessins et de toiles dans l'église, l'hôpital, la maison de retraite, vernissage
- ouverture de musées aux copistes, ouverture des ateliers d'artistes, des galeries d'art
- réalisation d'un puzzle d'une œuvre de maître, quizz peinture, paint-ball, parcours peinture dans la nature, chasse au trésor
- présentation de livres sur la peinture dans la bibliothèque
- conférences et projection de film sur la vie d'un peintre, rencontres artistiques interculturelles
- brocante d'objets et de matériel de peinture, de livres d'art
- art en vitrine des commerçants, une aquarelle dans le menu d'un restaurant
- salon des arts plastiques
- ouverture sur les autres arts plastiques ou les loisirs créatifs : exposition de sculpture, atelier de modelage, démonstration d'encadrement, de reproduction d'affiche...
- diaporama de photos des éditions précédentes.

Le respect des règles fiscales et sociales inhérentes aux professions de créateurs graphistes et plasticiens (peintres, sculpteurs, etc)

Suite à son interpellation par la Maison des Artistes en 2006, le Conseil général vous rappelle qu'un « artiste amateur » s'il peut exposer son travail, ne peut en aucun cas faire acte commercial et établir des factures légales. Toute personne qui désire présenter et commercialiser sa création artistique dans les domaines des arts graphiques et plastiques (dessin, peinture, gravure, sculpture, céramique...) doit obligatoirement se déclarer en vertu des lois sociales (art. L-382-1 du CSS) et fiscales (art. 1460-2°, art. 102 ter & art. 92 - DB 5 G-11 du CGI) afin d'être reconnu administrativement et cela dès le premier euro perçu, même si cette personne exerce une activité, salariée et/ou indépendante libérale, artisanale commerciale, agricole... y compris retraité du secteur public ou privé. L'inscription sociale et fiscale est une obligation.

Il y a donc travail illégal de la part des amateurs lorsqu'ils font acte commercial et complicité de ce travail illégal pour les organisateurs, d'autant plus pour ces derniers lorsqu'ils prennent un pourcentage sur les ventes.

Pour en savoir plus : www.lamaisondesartistes.fr et www.cnap.fr (site du Centre National des Arts Plastiques – Ministère de la Culture rubrique Infos professionnelles – Statut de l'artiste)

La communication

La communication en amont – janvier / février

La première phase de communication, en janvier/février (dès octobre en direction des scolaires et centres de loisirs), a pour but d'informer les acteurs éventuels de la tenue de la « Fête de la peinture », de leur faire prendre date, et de les inviter à se mobiliser sur l'organisation de l'opération. Plus l'information est précoce, plus l'organisation est aisée.

Pour communiquer, vous pouvez :

- éditer un petit document (A4 plié ou un tract, photocopié en mairie) à déposer dans tous les lieux fréquentés par le public dans la commune et aux alentours ;
- vous servir du tract (avec bandeau de repiquage) édité par le Conseil général que vous pouvez personnaliser : nom de la commune, lieu et horaires du rendez-vous, contact... Ce document peut être ajouté à un envoi déjà prévu, encarté dans le bulletin municipal, glissé dans les boîtes à lettres...
- émettre un courrier ou un courriel d'information ;
- faire paraître une information dans le bulletin municipal, cantonal, intercommunal, du pays – attention aux dates de parution, une seule fois par an dans certaines communes ;
- activer la presse locale et le bouche-à-oreille ;
- activer votre réseau personnel.

L'information est à diffuser auprès :

- de la mairie, des habitants de la commune animée, des communes concernées en cas de regroupement, des communes avoisinantes,
- du syndicat d'initiative ou de l'office de tourisme, du pays d'accueil touristique,
- des écoles d'arts, professeurs d'ateliers d'arts plastiques, artistes peintres amateurs et professionnels,
- des associations culturelles, sportives..., du comité des fêtes, de la MJC, des animateurs, du coordinateur enfance jeunesse,

- des responsables d'établissements scolaires, des enseignants, des conseillers pédagogiques en arts plastiques, des représentants et des parents d'élèves,
- des bibliothèques, centres d'activités, maisons de retraite, maisons d'arrêt, hôpitaux, foyers sociaux, La Maison des Handicapés, la Poste.

La communication précédant la manifestation – avril / mai

Dès avril, initiation de la seconde phase de communication. Cette seconde phase a pour but d'informer les visiteurs potentiels de la tenue de l'événement dans votre commune et de valoriser les animations mises en œuvre.

Tous les leviers d'information sont à activer :

Le lobbying : parlez de la « Fête de la peinture » avec tout interlocuteur, dans toutes vos réunions durant l'année, dans votre milieu professionnel ou votre sphère privée (famille, amis, dans vos activités de loisirs ou sportives). « La répétition est la base de tout enseignement ». Le bouche-à-oreille est le média le plus efficace et le moins onéreux.

Le bulletin municipal, cantonal, intercommunal, du pays : informez encore et toujours de la date, du lieu, de l'heure du rendez-vous, du thème. Engagez des cadeaux, des prix, un verre de l'amitié, un pique-nique...

Site internet et mailing : faites référencer le détail de vos animations (avec date, lieu et horaires) sur des sites, à commencer par ceux de votre commune, communauté de communes, bibliothèque, office de tourisme... Vous pouvez également envoyer un mail d'information aux personnes et structures de votre réseau. Le site du Conseil général est aussi une source d'information à laquelle vous pouvez faire référence : www.eureenligne.fr

Diffusion des outils de communication et de promotion : Cf. p. 11 et 12

La presse locale, écrite, parlée et télévisée :

- inviter des journalistes à votre dernière réunion de travail ou plus en amont, un mois auparavant, lors d'une conférence de presse ;
- leur envoyer un communiqué détaillant vos animations, horaires, lieu de rendez-vous, partenaires, possibilité de restauration ou de rafraîchissements... avec éventuellement, pour illustrer votre propos, des photos de l'édition précédentes, livres de droits (droits du photographe et des personnes photographiées) et surtout un numéro de téléphone et éventuellement une adresse e-mail pour les demandes de renseignements (un contact) ;
- proposez des jeux avec les lecteurs dans leurs pages « culture » offrant des lots aux gagnants (quizz, grille de mots croisés, dessin, chasse au trésor ou un invité ...).

NB : votre communiqué de presse doit également être fourni au Conseil général, qui compilera l'ensemble des documents reçus pour en faire un dossier de presse global qu'il diffusera auprès de la presse régionale, nationale et spécialisée.

Votre communication vient en complément du dispositif de communication développé par le Conseil général :

- diffusion d'affichettes chez les commerçants et campagne d'affichage grands formats sur l'ensemble du territoire eurois,
- campagne radio et internet,
- insertions publicitaires,
- annonces et rédactionnel dans la presse écrite, parlées et spécialisées,

La diffusion des outils de communication et de promotion

Sur commande préalable, le Conseil général met à votre disposition plusieurs supports de communication et de promotion de la manifestation. Sachez estimer vos besoins : d'une année sur l'autre, vous noterez les surplus et les manques.

Les affichettes (format 31 x 42 cm) : qu'il faut « repiquer » dans le bandeau blanc prévu pour l'information locale est à poser aux endroits stratégiques de la commune et des communes alentours, 15 jours avant la manifestation (à renouveler régulièrement, des affiches peuvent avoir été retirées). Vous ne devez pas stoker les affichettes. Pensez à tous les lieux publics, en intérieur ou extérieur, et à toutes les structures et entreprises susceptibles de recevoir du public dans votre commune et aux alentours : commerces et supermarchés, complexes sportifs, écoles, centres de loisirs, MJC, maisons de quartier, maisons cantonales, bibliothèques, musées, offices de tourisme, maisons de retraite, associations, les mairies alentours (un premier pas vers une association intercommunale éventuelle pour les années suivantes), les salles d'attente des professionnels de santé, panneaux d'affichage... Profitez du contrat enfance-jeunesse avec la CAF qui met en place une structure multi accueil : crèches, haltes-garderies, relais d'assistantes maternelles, accueil des parents, café de la famille.

Les programmes (format A5) : la grande majorité doit être distribuée dans les 10 à 15 jours précédant la Fête, n'en conservez que quelques-uns pour le jour J. Distribution de ces documents chez les commerçants, les professionnels de santé, mairies, musées, sorties d'écoles et autres lieux fréquentés du public.

Les tracts (format A5)

Ils peuvent être glissés dans les boîtes aux lettres, déposer dans les commerces, écoles, centres de loisirs, offices de tourisme... dans tous les lieux susceptibles de recevoir du public, mais aussi distribuer les jours de marché ou lors d'autres manifestations organisées peu de temps avant la « Fête de la peinture », dans et autour de la commune animée. Il ne doit plus vous en rester le jour de la manifestation ; tous devront avoir été distribués dans les semaines et jours qui précèdent.

Les banderoles (format 80 x 400cm) : Une ou deux banderoles vous sont proposées. Elles portent le nom de la manifestation et la date. En dessous, dans l'espace laissé vierge à cet effet, vous devez y ajouter un lieu et une heure de rendez-vous, une flèche éventuellement. Ne pas installer plusieurs banderoles au même endroit. Vous devez les installer 10 jours avant, très en vue du public – idéalement à l'entrée et à la sortie de la commune –, ce n'est pas un élément de décoration, mais d'information.

Les flèches autocollantes (format 30 x 80 cm) : vous les disposerez la veille (ou le matin même, tôt) dans la commune et aux carrefours environnants pour guider visiteurs et participants jusqu'au site d'animation.

Les objets de promotion à utiliser ou à offrir le jour de la Fête de la peinture

- le canotier : il est devenu le symbole de la « Fête de la peinture » ! S'il vous pouvez anticiper, sachez commander le bon nombre de canotiers, car il est impossible d'ajuster après la livraison. Ils sont destinés aux adultes, aux peintres et aux organisateurs. Nouveauté 2012 ! Vous seront également proposé des bandeaux de canotiers millésimés qui pourront être enfilés sur d'anciens canotiers.
- les T-shirts sont davantage destinés aux adolescents, comme cadeau pour leur participation. Ils peuvent également servir de support à peindre ou à se protéger des salissures lors d'atelier.

- de petits objets de promotion sont à remettre aux enfants participant à la Fête.
- la ou les boîte(s) de peinture et pinceaux offerts par le Conseil général sont à utiliser ce même jour. Ils viennent en complément du matériel que vous vous serez procuré par ailleurs.

Vous êtes également invités à produire vous-mêmes des documents qui viendraient en complément de ceux proposés par le Département, comme par exemple un tract ou un programme de vos animations, avec un plan pour les situer.

Le calendrier idéal 2012

Octobre / novembre

Contactez les établissements scolaires, les centres de loisirs et toutes structures accueillant des enfants afin de les inviter à participer à la « Fête de la peinture » : ils pourront ainsi inscrire la manifestation dans un projet pédagogique et y travailler toute ou partie de l'année. Leurs travaux pourront être exposés ce dimanche.

Début janvier

Réception du 1^{er} courrier envoyé par le Conseil général vous incitant à participer à la « Fête de la peinture » en tant qu'organisateur local.

Cet envoi contient également :

- un document général de présentation de la « Fête de la peinture » ;
- un document regroupant le formulaire d'inscription à la manifestation, la demande d'informations utiles à l'élaboration du programme officiel de la manifestation (édité à 25 000 exemplaires) et le bon de commande des supports de communication et de promotion (affichettes, flèches, programmes, canotiers...) ;

Ces documents sont téléchargeables sur le site Internet du Conseil général, www.eureenligne.fr

Privilégier le renvoi des documents par courriel pour assurer une transmission de meilleure qualité et une saisie plus rapide de vos informations par la Direction de la Culture.

Bien sûr vous pouvez participer à la « Fête de la peinture » sans paraître dans le programme, si les délais s'avèrent trop courts pour vous. Il serait toutefois dommage de ne pas profiter de l'impact de ce document mis à votre disposition.

En retour de votre inscription, vous recevrez un formulaire vous demandant de faire parvenir à la Direction de la culture votre communiqué de presse (texte, photos). L'ensemble des communiqués reçus sera rassemblé afin de constituer le dossier de presse qui sera diffusé auprès des médias (journaux, radios et TV) afin de les inciter à annoncer l'événement et à se déplacer le jour J pour rapporter la journée. La encore, privilégiez l'envoi par internet !

Janvier

Invitez à prendre date. Informez de la tenue de la « Fête de la peinture », de sa date et de votre souhait d'y participer (Cf. p. 9 « La communication en amont – janvier / février »). Plus l'information est précoce, plus l'organisation est aisée. C'est le moment de travailler à fédérer les initiatives locales et à envisager des regroupements entre structures ou entre communes. Prenez contact.

Courant janvier / février

Réunir, à l'occasion d'une assemblée spécifique, tous les protagonistes susceptibles de prendre part à l'organisation de la manifestation localement. Vous déterminerez ensemble le type

d'animations que vous mettrez en place, les personnes ressources et les budgets auxquels vous pouvez prétendre.

Le 31 janvier

Vous aurez renvoyé au Conseil général votre inscription à la « Fête de peinture » en tant qu'organisateur local, de préférence par courrier électronique.

Le 9 mars

Date butoir avant laquelle vous devrez avoir retourné la demande d'informations renseignée, pour le programme officiel et le bon de commande des supports de communication et de promotion – votre inscription ayant déjà été retournée. Notez dès aujourd'hui cette date importante et là encore servez-vous d'Internet pour communiquer

Le 1^{er} avril

Date expresse de bouclage du dossier de presse, là encore servez-vous d'Internet pour communiquer à la Direction de la Culture vos informations, les éléments nécessaires à la conception du dossier de presse.

Avril / mai

Les mois de la communication : bulletins, calendriers, programmes vous devez utiliser ces deux mois à communiquer autour de la manifestation, chez vos amis, chez les commerçants, dans vos réunions, dans vos associations, mobilisez les moyens de tous. Editez un tract et / ou un programme local et servez-vous des documents que le Conseil général met gracieusement à votre disposition.

Jeudi 10 mai à 17h00, à l'Hôtel du Département (salle de conférence)

Réunion d'information et d'échange relative à la manifestation. Un point sera fait sur la communication, les animations. Dans l'assemblée, expression des interrogations, échanges et exposés des savoir-faire, des expériences... Chacun est invité à s'exprimer et faire profiter de ses bonnes idées. Les organisateurs qui en auront passé la commande, retireront « leur pack de communication » à savoir, les banderoles, les flèches, les affichettes, les tracts, les objets à offrir... Attention cet ensemble de documents n'est plus livré, il est donc important de venir les chercher sur place.

Cette réunion sera suivie vers 18h/18h30 du vernissage de l'exposition de Giulia Andreani, lauréate 2011 du concours Paliss'art, auquel vous êtes vivement conviés. Cette exposition se déroulera dans le hall de l'Hôtel du Département du 2 au 31 mai 2012 inclus.

Un cocktail clôt cette rencontre.

Du jeudi 10 au mercredi 16 mai inclus

Les organisateurs locaux de la Fête de la peinture pourront venir récupérer leur pack de communication préalablement commandé, à l'Hôtel du Département aux horaires suivants : de 9h à 17h.

A partir du 20 mai

Distribuer largement les programmes et les tracts. Coller les affichettes que vous aurez préalablement personnalisées avec lieu et horaires de rendez-vous, dans le bandeau blanc prévu à cet effet, dans la commune et ses abords, aux points stratégiques. Vérifier régulièrement que les affichettes sont toujours en place et parfois les remplacer. Installer les banderoles.

Posez les banderoles « Fête de la peinture » sur lesquelles vous aurez ajouté une flèche pour diriger les visiteurs vers l'endroit d'animation, et un nom de lieu etc.

Informez les participants du fait que les ventes officielles de tableaux ne sont autorisées que pour les artistes patentés (Cf. p. 9 « *Le respect des règles fiscales et sociales inhérentes aux professions de créateurs graphistes et plasticiens* »)

Une semaine avant la manifestation

Faites un point sur tous les aspects et les éléments de l'organisation prévue le jour J, surtout si vous avez prévu un déjeuner champêtre, un verre de l'amitié, de la musique. Impliquez et motivez les équipes. Faîtes le lien avec les autres organisateurs dans la même commune afin que l'information circule le jour de la « Fête de la peinture », d'un site à un autre ainsi que les visiteurs.

3 jours avant la manifestation

En fonction des prévisions météo, vous confirmerez le lieu d'animation : en extérieur ou en intérieur.

La veille, le 2 juin

Vous poserez les flèches qui guideront les participants et visiteurs jusqu'au(x) lieu(x) d'animation et certaines de vos infrastructures si nécessaires (tente, tables, chaises, barrières...).

Dimanche 3 juin : « Fête de la peinture »

Distribution des canotiers et bandeaux de canotiers aux peintres et aux organisateurs. Distribution des derniers programmes. Mise à disposition de la peinture, colle et t-shirts fournis par le Conseil général.

Lundi 25 juin à 17h00, à l'Hôtel du Département (salle de conférence)

Réunion de bilan de la manifestation. Chacun est invité à s'exprimer et à faire connaître son bilan de la journée.

La réunion sera suivie vers 18h/18h30, par la remise des prix du concours Paliss'art 2012, à laquelle vous êtes vivement conviés. S'en suivra le cocktail de clôture de l'opération.

Contacts

Le Conseil général reste à votre disposition, pour vous aider à préparer votre événement. Comme les années passées, vous pourrez vous appuyer sur :

- **Christine Frichet**, commissaire général de la manifestation, qui vous conseillera, vous guidera et vous apportera assistance et conseils pour couvrir les aspects organisationnels, de logistique et de communication.

Contact : Tél. : 02 37 37 89 86

Mobile : 06 07 18 59 77

Courriel : christine.frichet@consultexpo.fr

- **Laurence Ouvrier-Bufferet**, chargée du suivi opérationnel de la manifestation au Conseil général (Direction de la culture - pôle animation culturelle) accompagnera les organisateurs sur un plan administratif.

Contact : Tél. : 02 32 31 95 35

Télécopie : 02 32 39 91 88

Courriel : laurence.ouvrier-bufferet@cg27.fr

N'hésitez pas à faire appel !